Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020)

Heft: 2290

Artikel: Loi sur le CO2. le choix de la lenteur : le secteur de la construction permettrait d'atteindre rapidement les objectifs de neutralité, alors que la loi sur le CO2 se profile à son rythme

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024114

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

complémentaires garantissant un revenu minimum deviendront inutiles ou moins indispensables.

Par contre, l'assurance chômage continuera à couvrir la perte de salaire, l'assurance maladie et les frais de soins – tandis que les prestations en nature ne seront pas touchées.

Pour les rentiers AVS (et AI), l'amélioration pourrait être considérable. Si le niveau du RBI pour les adultes était égal à la rente maximale AVS (2 370 francs par mois), ce nouveau revenu inconditionnel remplacerait le premier pilier de la retraite.

Cette substitution avantagerait les retraités, car seule une partie d'entre eux touche aujourd'hui la rente maximale. Par ailleurs, avec 2 370 francs par mois, l'on pourra librement choisir le moment de prendre sa retraite.

Un RBI pour les mineurs fixé à 969 francs par mois – équivalent du *«coût de l'enfant»* selon les normes des prestations complémentaires – représenterait une amélioration substantielle pour les familles, en comparaison des allocations familiales actuelles.

Si l'on part de l'hypothèse d'un RBI fixé à ce niveau, le coût annuel global pour une population de 7 millions d'adultes et 1,6 million de mineurs se monterait à 218 milliards de francs, à savoir 31,6 % du PIB ou 41,3 % de la valeur ajoutée nette.

Réforme fondamentale contre *«helicopter money»*

Comment financer une telle dépense? La question est mal posée. Personne ne s'inquiète de savoir comment on peut financer les salaires et les dividendes: évidemment par le biais de la répartition primaire de la valeur monétaire des biens et services produits!

Si une partie de cette valeur est d'abord distribuée comme RBI, les deux autres parts se trouveront réduites d'autant. Mais, pour les ménages à revenu moyen et faible, l'opération se révélerait tout à fait positive.

Le RBI n'est donc pas une forme de distribution d'argent transitoire et tous azimuts pour faire face à une crise conjoncturelle – *«helicopter money»*. Il s'agit d'un nouveau paradigme de la répartition primaire du revenu.

Le RBI ne découragera pas la recherche d'un emploi correctement rémunéré; en effet, qui, à l'exception des tenants de styles de vie résolument *«alternatifs»*, renonce à améliorer son niveau de vie grâce à un revenu additionnel venant compléter le RBI?

L'innovation que constitue le RBI contribuerait à la réalisation de cinq objectifs: atténuer les inégalités, garantir un revenu minimum, réduire les effets négatifs de la digitalisation (intelligence artificielle, robotique, multiplication des petits boulots), diversifier les choix d'activité et renforcer le pouvoir de négociation des travailleurs. C'est *«la réforme»* pour le XXIe siècle.

Loi sur le CO2, le choix de la lenteur

Le secteur de la construction permettrait d'atteindre rapidement les objectifs de neutralité, alors que la loi sur le CO2 se profile à son rythme

Jean-Daniel Delley - 19 juin 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36913

La nouvelle loi sur le CO_2 est pratiquement sous toit, même si les deux chambres doivent encore régler quelques divergences. Néanmoins la Suisse a encore bien du chemin à parcourir pour réaliser son objectif de neutralité climatique en 2050,

conformément à l'Accord de Paris qu'elle a ratifié en 2017.

En décembre 2018, une large majorité du Conseil national refusait un projet passablement affaibli. Majorité hétérogène puisqu'elle réunissait les négationnistes climatiques et les partisans d'une politique active, déçus par un texte jugé trop timide. En 2019, le Conseil des États sauvait le projet de l'exécutif.

Les nombreuses et massives manifestations en faveur du climat, le changement de cap du Parti libéral-radical et la poussée écologiste lors des dernières élections fédérales ont conduit une large majorité de la chambre du peuple, le 10 juin dernier, à donner une nouvelle chance à la révision de la loi sur le CO_2.

La Suisse est-elle dès lors en bonne voie de réaliser son objectif? Sur le papier, les espoirs sont permis. Augmentation de la taxe sur les combustibles et les carburants et taxe sur les billets d'avion doivent tout à la fois contribuer à changer les comportements et alimenter en partie un fonds permettant le financement d'une palette de mesures aptes à réduire les émissions de CO_2. En outre, des prescriptions plus sévères imposées aux bâtiments et aux véhicules neufs viennent compléter l'arsenal contre les gaz à effet de serre.

Les freins de la politique fédérale

Dans les faits, le doute est permis. La taxe sur les combustibles passera de 120 à 210 francs la tonne. Mais elle se monte actuellement à 96 francs seulement, le Conseil fédéral n'ayant jamais décidé de la fixer au maximum prévu par la loi.

Même retenue pour la taxe sur les carburants: le gouvernement n'a jamais fait usage de sa compétence de l'augmenter jusqu'à 5 centimes par litre – elle se limite aujourd'hui à 1,5 centime. Alors le plafond retenu par la nouvelle loi – 12 centimes – sera-t-il un jour atteint?

L'objectif intermédiaire pour 2030 vise une réduction de 50% des gaz à effet de serre par rapport à 1990. Or, entre 1990 et 2018, cette réduction a péniblement atteint 14%. Sachant que le référendum annoncé va encore retarder l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, on peut raisonnablement douter que cet objectif soit atteint.

Le doute est d'autant plus justifié que l'intervention massive de l'État pour affronter la crise économique provoquée par la pandémie a ignoré le paramètre climatique. Ainsi la compagnie aérienne qui porte les couleurs nationales a obtenu une aide financière conséquente, sans pour autant se voir imposer des conditions environnementales.

Alors que la politique économique devrait s'inscrire pleinement dans le plan climat, la protection de l'emploi reste un argument choc pour tempérer les mesures de réduction des émissions.

On ne parle guère des solides programmes de formation en faveur des salariés touchés par la suppression ou la réduction des activités les plus polluantes. Idem pour la politique agricole, un dossier traité pour lui-même, alors même que l'agriculture intensive et l'élevage industriel contribuent pour une part importante aux émissions de CO_2.

De même pour la politique financière qui néglige de prendre en compte les investissements dans les énergies fossiles de la Banque nationale et des grandes banques – ils génèrent plus d'émissions que la Suisse tout entière.

Pourquoi pas les cantons?

Le fédéralisme empêche l'imposition d'installation de panneaux solaires sur l'ensemble du territoire. En effet, les compétences en matière de construction relèvent des cantons.

Or c'est précisément le secteur des constructions qui offre le plus fort potentiel de réduction des émissions.
Une étude conduite par plusieurs hautes écoles montre qu'une meilleure isolation et l'équipement solaire de l'ensemble des bâtiments permettraient à eux seuls d'atteindre l'objectif de 2030 et une diminution de 90% des émissions de CO_2 à l'horizon 2050.

Mettre la priorité sur ce

secteur générerait une économie de 175 milliards au cours des 25 prochaines années (pertes énergétiques plus abandon des combustibles fossiles), tout en contribuant à la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

La nouvelle loi sur le CO_2 ne constitue qu'un pas vers la réalisation d'une politique climatique neutre. Dès aujourd'hui il s'agit de préparer rapidement les étapes suivantes. Car comme le rappelle le climatologue Reto Knutti, une politique climatique efficace coûtera toujours moins cher qu'une intervention timide et lente.

Relations avec la Chine, la stratégie «discrète» du Conseil fédéral

Complexe, complaisante? On ne sait pas. La nouvelle politique suisse en matière de relations avec la Chine est encore inconnue du public

François Nordmann - 16 juin 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36896

Le Département fédéral des affaires étrangères a mis au point la stratégie sur la Chine qu'il annonçait depuis une année. Ce document sera soumis au Conseil fédéral et, le cas échéant, discuté par les commissions de politique étrangère des Chambres. Cependant, à ce stade, il n'est pas prévu de le publier.

Pourtant l'opinion publique s'interroge: quels risques présentent pour la Suisse les tensions croissantes entre la Chine et les États-Unis, mais aussi *«la rivalité systémique»* qui définit les relations entre la Chine et l'Union européenne?

À Berne, les parlementaires multiplient les interventions à ce propos. La question a été abordée à plusieurs reprises au cours de la session qui s'est achevée le 19 juin dernier. Mais le Conseil fédéral a répondu en langage strictement juridique.

La Suisse observe de près la situation et maintiendra la ligne de conduite qu'elle suit depuis 70 ans, soit depuis l'établissement des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine qu'elle a été l'une des premières à reconnaître.

Des relations à géométrie variable

Un accord de partenariat stratégique signé en 2007 est censé encadrer les rapports entre les deux pays – dans ce document, la Suisse s'est engagée à s'opposer à toute velléité d'indépendance de Taïwan.

Il s'agit de créer un environnement politique favorable au développement des liens économiques avec le pays qui est devenu le troisième partenaire commercial de la Suisse dans le monde. Et la défense des droits humains et du droit international sont des thèmes que la diplomatie helvétique aborde en privé avec ses interlocuteurs de Chine.

L'administration entretenait jusqu'à l'année dernière un dialogue avec de hauts fonctionnaires chinois sur la situation des droits humains, ayant trait notamment aux conditions dans les prisons et à la protection des minorités. Mais la partie chinoise l'a interrompu le jour où la Suisse s'est jointe à une démarche publique d'une vingtaine de pays au Conseil des droits de l'homme au sujet de la situation des goulags ouïghours.

Déclaration qui se résume en quelques mots: *«Vous avez le privilège de pouvoir nous adresser directement vos doléances sans que cela nuise à la qualité de nos contacts; mais le jour où vous les portez sur la*